

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix –Travail- Patrie

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME
ET DE LA FAMILLE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work-Fatherland

MINISTRY OF WOMEN'S
EMPOWERMENT AND THE FAMILY

40^{ème} édition de la Journée Internationale de la Femme

EXPLICATION SIMPLIFIEE DU THEME

**« Pour toutes les femmes et les filles :
Droits, Egalité et Autonomisation »**

Le 08 mars 2025, le Cameroun va se joindre à la Communauté Internationale pour commémorer la Journée Internationale de la Femme (40^{ème} édition).

A titre de rappel, le 08 mars tire son origine de l'essor du mouvement féministe au 20^{ème} siècle, renforcé par les quatre Conférences mondiales sur les femmes organisées sous l'égide de l'ONU respectivement à Mexico (1975), Copenhague (1980), Nairobi (1985) et Beijing (1995). Ces conférences ont aidé à faire de la célébration de cette journée le point de ralliement des efforts coordonnés déployés pour la réalisation des droits des femmes et leur participation au processus politique, social et économique. Elles engagent les Etats à prendre toutes les mesures visant la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, les garçons et les filles, dans tous les domaines de la vie.

Au fil des ans, les Nations- Unies ont toujours favorisé la participation des femmes, en tant que partenaires égales des hommes, à la réalisation du développement durable, de la paix, de la sécurité et au plein respect des droits de l'homme.

La Journée Internationale de la femme, célébrée tous les ans à la date du 8 mars, est donc une occasion d'informer et d'échanger avec le public sur des thèmes liés à des enjeux majeurs comme les droits humains, le développement durable et le renforcement de l'autonomisation des femmes et des filles.

Le contexte de la célébration du 30^{ème} anniversaire de la déclaration et du programme d'action de Beijing permet de s'aligner au thème retenu par la Communauté Internationale à savoir : « **Pour TOUTES les femmes et filles: droits, égalité et autonomisation** ».

Ce thème ravive la nécessité d'évaluer les mesures prises en faveur de l'avancement des droits de la femme dans les 12 domaines critiques retenus à l'issue de la Conférence tenue à Beijing en 1995, à savoir :

- Femmes et pauvreté;
- Education et formation des femmes ;
- Femmes et santé;
- Violence à l'égard des femmes ;
- Femmes et conflits armés;
- Femmes et économie ;
- Femmes, pouvoir et prise de décision ;
- Mécanismes institutionnels de promotion de la femme ;
- Droits fondamentaux des femmes ;
- Femmes et médias ;
- Femmes et environnement ;
- Petite fille.

En effet, conscients de la persistance des discriminations et des violences faites aux femmes et aux filles, 189 Etats membres des Nations-Unies dont le

Cameroun ont adopté une Déclaration et un Programme d'action axés sur ces douze domaines critiques, pour souligner la nécessité d'accroître la pleine et égale participation des femmes à tous les niveaux de la vie publique.

Il s'agit donc pour tous le Cameroun en particulier de mesurer les avancées majeures dans le domaine de la promotion des droits des femmes et des filles ; d'apprécier les multiples stratégies déployées par le gouvernement pour autonomiser les femmes et leur permettre, non seulement d'accéder aux sphères de prise de décisions, mais surtout de participer à tous les niveaux à la construction de notre pays. C'est une invite à des actions concrètes pouvant libérer le potentiel, les chances, le pouvoir, l'égalité des droits pour toutes les femmes et les filles; et d'envisager un avenir inclusif où personne ne sera laissé de côté.

C'est également un cri de ralliement invitant les décideurs à prendre des mesures fortes dans les trois directions suivantes :

- **Faire avancer les droits des femmes et des filles (droits politiques, droits civils, droits sociaux)** : en prenant toutes les mesures nécessaires pour lutter sans relâche pour ces droits humains et en agissant contre toutes les formes de violence, de discrimination et d'exploitation ;
- **Promouvoir l'égalité des sexes** : en éliminant les obstacles et en réduisant les inégalités afin de faire entendre la voix des femmes et des filles marginalisées, ainsi que celle des jeunes, pour garantir leur inclusion et leur autonomisation ;
 - **Favoriser l'autonomisation** : en redéfinissant les structures de pouvoir en assurant un accès inclusif à l'éducation, à l'emploi, aux fonctions de direction et aux espaces décisionnels.

Le respect des droits des femmes, l'égalité des sexes, et l'autonomisation des femmes sont essentielles pour réduire la pauvreté. L'égalité des sexes visée par le cinquième Objectif de Développement Durable (ODD) des Nations-Unies est un principe transversal qui sous-tend la plupart des autres ODD, car le développement ne peut réussir que si ses avantages sont appréciés de manière égale par les femmes et les hommes à travers l'accès équitable aux mêmes opportunités et le respect des droits de tous devant la Loi.

L'autonomisation des femmes et des filles contribue à la santé, à la productivité des familles et des communautés, et améliore les perspectives des générations futures. Cette autonomisation repose sur cinq composantes que sont le sentiment d'estime de soi; le droit d'avoir et de déterminer son choix; le droit d'avoir accès aux ressources et opportunités; le droit de pouvoir contrôler sa propre vie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du foyer et la capacité à influencer l'orientation de la société.

Malgré les progrès significatifs en matière de promotion des droits de la femme depuis l'adoption du Programme d'action de Beijing en 1995, le monde est confronté à des crises nouvelles qui exercent une pression sur les communautés et les

familles, favorisant le recul des droits, et compromettant la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons.

Il est donc nécessaire que toutes les composantes de la société mutualisent leurs efforts pour avancer, avec détermination, dans la promotion des droits de la femme. Garantir les droits et l'autonomisation des femmes et des filles dans tous les aspects de la vie est une condition sinequanone pour bâtir une société juste, équitable et prospère ; pour préserver une planète saine pour les générations futures.

Tout cela appelle à la mobilisation de tous les acteurs, notamment le Gouvernement, le secteur privé, les médias, la société civile, les leaders communautaires, traditionnels et religieux à travailler ensemble en prenant des mesures nécessaires pour faire avancer les droits des femmes, l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et toutes les filles.